



Télétravail et obligations de l'employeur

Par **Daphnaalex**, le **09/02/2017 à 14:08**

Bonjour, j'ai été embauchée dans une entreprise et il a été convenu que je serais en télétravail 3 jours sur 5. Via ce gentil procédé ils m'ont fait une proposition de salaire un peu plus basse que ce que j'avais demandé en prétextant que je n'aurais pas les trajets donc que c'était tout bénéf pour nous deux. A l'époque ô joie que ce fut. Mais voilà aujourd'hui je me suis rendue compte que du fait de ma situation de télétravailleur mon employeur aurait dû me verser certaines indemnités quand au frais qu'engendrait ma situation de télétravail, notamment indemnités dit de 'loyer', frais internet, électricité... De même ils ont fixé à 8 le nombre de tickets restaurants que je percevrais par mois correspondant donc à mes jours de venues dans l'entreprise alors qu'il semblerait que j'avais les mêmes droits qu'un employé travaillant au siège social et que j'aurais donc dû percevoir un ticket restaurant pour chaque jour travaillé que ce soit ou non en entreprise. Pouvez-vous déjà me confirmer ces informations ? D'autres part dans mon contrat de travail il est notifié que j'assume le poste de chef de projet junior mais sur ma fiche de salaire ils ont toujours noté assistante chef de projet et ce, même si ils m'ont passé chef de projet il y a un an, auquel j'avais demandé oralement un avenant à mon contrat de travail qu'on m'a également refusé (oralement donc aucune trace). Aujourd'hui je suis en CIF pour me reconverter et la date fatidique du retour en entreprise arrive. Je ne veux surtout pas y retourner et donc j'aimerais négocier une rupture conventionnelle et réclamer ce qu'ils me doivent. J'aurais donc besoin qu'on me confirme avant envoi de ma lettre recommandée que ces informations sont bien véridiques et que je ne fais pas fausses routes, que je suis en droit de réclamer mon dû qui s'élève tout de même à 6000 euros... Des conseils seraient les bienvenus. J'ai traversé un début de dépression l'année dernière à cause de mon travail, mon départ en formation a été pour moi un gros soulagement mais aujourd'hui l'angoisse de cette date approchant refait surface et je ne sais pas si je serais capable d'être assez forte pour me confronter à eux car je crains qu'ils deviennent hostiles suite à ma demande. Merci d'avance de tous les conseils que vous pourrez m'accorder.